



MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 418-2024 : « MODIFIANT LE RÈGLEMENT 360-2018 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE »

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE Fiset, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 418-2024 : « MODIFIANT LE RÈGLEMENT 360-2018 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE » LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-THÈCLE LE DEUXIEME JOUR DE DECEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (02-12-2024).

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 3^E JOUR DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Directrice générale/Greffière-trésorière